

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

PROCAL, Association des fournisseurs de matériel de chauffage a décidé d'abroger le 11 novembre 2009 le règlement concernant l'examen professionnel supérieur de *spécialiste diplômé en thermique et combustion/spécialiste diplômée en thermique et combustion* du 18 janvier 2001.

15 décembre 2009

Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie